

PAIEMENTS DE FACILITATION

OHADA Conference 29 february 2008, Basel / Workshop Nr 1

Présentateur: Philippe Grobéty, Consultant. Modérateur : Karl Schlumpf, Swisscham Africa.

Ce type de paiement couvre de multiples situations qui oscillent souvent entre la corruption et la réponse à un racket voir à une extorsion.

De telles situations se présentent lorsqu'une personne munie d'un pouvoir quel qu'il soit, cherche un prétexte ou profite d'un motif existant pour obtenir un cadeau (monétaire ou autres) en échange de l'exécution ou la non exécution de sa fonction. Par son comportement, cette personne fait entrave à l'application de la procédure normale tout en sachant que les conséquences de son acte seront de pousser la victime, qui deviendra complice à accepter ou proposer un compromis en sa faveur.

Il s'agit aussi de la personne qui cherchera à obtenir un avantage ou une facilité en proposant directement ou indirectement un cadeau.

Pratiquement tous les Etats déclarent lutter contre le fléau de la corruption et de l'extorsion, malheureusement dans les actes c'est l'inertie qui prédomine, les facteurs qui favorisent ces comportements malhonnêtes sont nombreux, ils ont pour noms : précarité de l'emploi, faible pouvoir d'achat, retard dans les paiements de salaires, absence de prévoyance sociale, pression sociale d'une communauté sur un ou un groupe d'individus, financements politiques, impunité, laxisme dans l'application des textes etc.

Le fait que des fonctionnaires, employés, homme politique etc. aient un train de vie disproportionné par rapport à leur revenus interpelle souvent mais ne suscite que rarement une action de contrôle.

Pour les entreprises la difficulté d'évaluer l'acceptabilité d'une pratique sans remettre en cause sa politique anti-corruption relève de l'utopie. Certaines les interdisent fermement, d'autres tout en répugnant de les utiliser les tolèrent explicitement. L'exercice qui consiste à formuler une définition de ce qui serait toléré nous amène de suite dans une zone floue permettant un champ d'interprétation qui réduit fortement la portée d'une politique anti corruption.

Dans certains pays les entreprises sont confrontées à des situations qui peuvent s'apparenter à du terrorisme économique, qui affectent leur fonctionnement. Handicapées par des investissements industriels importants qu'il faut rentabiliser et dépendantes de grands marchés d'Etat ou de collectivités publiques contrôlées par des gens sans scrupules voire des organisations maffieuses, elles sont la cible de prédateurs qui sous des subterfuges d'attributions de marchés, d'interprétations de règlements, de droit et pratiques fiscales, de rétention de paiement etc. tenteront d'obtenir un avantage financier. Pour ces entreprises le refus, qui est la seule alternative acceptable, aura dans la majorité des cas pour effet de les sortir du marché, d'engendrer des coûts exorbitants ou de les entraîner dans des procédures où la mauvaise foi et la malhonnêteté prédomineront. On constate que petit à petit la tendance des entreprises ayant adopté un code de conduite contre la corruption et qui sont lassées de voir leur rentabilité affectée par des coûts indus cherchent à quitter ces zones de non droit et de procéder au désinvestissement par la vente de leur structures y compris leurs outils de production. Des investisseurs n'ayant pas les mêmes critères de moralité sont à l'affût de ces opportunités et l'on peut constater qu'un grand nombre d'activités et de structures dans lesdites zones de non droit sont maintenant en main d'opérateurs venus de pays émergents peu regardant sur l'éthique.

PAIEMENTS DE FACILITATION

Il est à relever que ces pratiques sont courantes dans bien des pays où la corruption et l'extorsion sont endémique, et dans lesquels la hiérarchie, quand elle n'est pas incitatrice et souvent complice, ce qui prive les victimes de toutes alternatives de recours.

Des entreprises contournent la difficulté en confiant leurs affaires à des sociétés locales ou offshore, agents indépendants, représentants mono ou multiscartes qui sont importateurs et revendeurs, ces derniers achètent les produits et assument sur leur marge en leur nom et responsabilité les actes et les coûts incongrus.

-Mais est ce bien moral et conforme avec l'esprit d'un code de conduite anti-corruption ?

-La législation adoptée par la plus part des pays du monde en matière de lutte contre la corruption semble adéquate, le problème vient du laxisme dans son application qui reflète souvent le manque d'indépendance et le disfonctionnements de la justice de même que l'emprise d'organisations maffieuses.

Il est à prendre en compte que dans les pays où la majorité de la population vit sous le seuil de pauvreté, alors même que leur sol et sous sol contiennent quelques richesses, les gangrènes que sont la corruption, les trafics de tous genres, le blanchiment, la contrefaçon, le crime, la guerre etc. y trouvent un terrain de prédilection pour perdurer. Seule une lutte acharnée contre la pauvreté et le changement de comportement de l'occident en matière d'aide au développement, commerce et tolérance politique pourront influencer l'évolution vers un monde plus équitable et moralement plus propre.

Il faut rendre hommage à la presse internationale et aux médias qui diffusent l'information sur ces pratiques et circuits illicites dans le but de nous interpeller, ceci d'autant plus que les journalistes d'investigation sont encore très souvent victimes et paient de leur intégrité physique le seul fait d'avoir enquêté de trop près dans ces milieux glauques où règne l'impunité.

La Suisse a étendu ses dispositions pénales en matière de corruption, ce qui est un premier pas, mais elle devrait s'investir au niveau international (ONU) pour la mise en place d'une instance de protection des entreprises et des individus contre les tentatives, les actes et les conséquences d'extorsions impunies dont elle est victimes dans certains Etat étranger.

La Suisse et la plupart des pays du monde entretiennent des relations diplomatiques avec des Etats voyous. Leurs dirigeants, fonctionnaires et leurs hommes d'affaires ne sont que rarement inquiétés lorsqu'ils voyagent. Les organisations internationales finances et encadre des projets d'aide considérables dans ces pays.

Sous prétexte que l'on ne doit pas faire payer au peuples les frasques, crimes et autres incivilités de leurs dirigeants, l'on maintient l'aide au développement dans laquelle est comprises le financement d'élection démocratique et l'appui à la bonne gouvernance. Chaque peuple en dehors des dictatures militaires choisi et élit ses propres dirigeants, alors comment ne pas prendre en compte la responsabilité de ceux qui ont porté et soutenu à la tête de leur pays des gens sans scrupules et malhonnête.